



PROJET D'ETABLISSEMENT

Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Petite Crèche A Petits Pas Dômes

Rue des Amoureux
63210 NEBOUZAT
04 73 62 37 37 – 06 85 34 65 51
creche.nebouzat@domes-sancyartense.fr

Micro-crèche La Gare aux ptits Loups

La Gare de Laqueuille
63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE
04 73 22 04 85 – 06 85 28 61 33
creche.garedelaqueuille@domes-sancyartense.fr

Micro-crèche Les Petits Princes

Rue du Thuel
63690 TAUVES
04 73 21 10 67 – 06 85 34 64 19
creche.tauves@domes-sancyartense.fr

Préambule

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense dispose de la compétence optionnelle "Action sociale d'intérêt communautaire ». Dans le cadre de cette compétence, le développement des services à destination de l'enfance a été défini d'intérêt communautaire.

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) constituent un des services de la collectivité dédié à l'enfance. Ils proposent une solution d'accueil collectif aux familles pour les enfants de moins de 4 ans, venant ainsi compléter l'offre d'accueil individuel qui domine sur le territoire.

Plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant à gestion intercommunale sont répartis sur le territoire :

- ✓ une petite crèche de 18 places, sur la commune de Nébouzat,
- ✓ une micro crèche de 12 places, sur la commune de Saint-Julien Puy Lavèze,
- ✓ une micro crèche de 8 places, sur la commune de Tauves.

Ces 3 structures apportent une aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle, sociale et familiale en étant à leur écoute et en prenant le temps d'évaluer avec eux leurs besoins.

Elles visent à permettre à chaque enfant de se développer et de s'épanouir au sein de ce mode d'accueil choisi par la famille :

- en respectant ses rythmes de vie et d'acquisitions ;
- en veillant à sa sécurité et à sa santé ;
- en étant à l'écoute de ses besoins.

PROJET D'ACCUEIL

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dont la gestion est assurée par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, offrent un accueil en **crèche collective d'une capacité de 8 à 18 places**.

Elles associent un **accueil régulier** et un **accueil occasionnel**.

Les structures offrent également la possibilité d'une place d'**accueil d'urgence** pour répondre à une situation imprévisible et exceptionnelle qui occasionne une impossibilité temporaire de garder ou faire garder son enfant (hospitalisation, maladie des parents ou de la personne gardant habituellement l'enfant, événements familiaux exceptionnels...).

Les enfants peuvent être accueillis à partir de l'âge de 2 mois et demi (10 semaines) et jusqu'à leur 4^{ème} anniversaire au plus tard.

Les structures ont pour mission d'accueillir tous les enfants y compris ceux porteurs de handicap ou de maladie chronique, ainsi que les enfants issus de familles en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Les crèches de Tauves et de Nébouzat fonctionnent du **lundi au vendredi de 7h30 à 18h30**. La crèche de Saint-Julien Puy Lavèze accueille les enfants dès **5h45** (en raison d'un partenariat avec la Société Laitière de la Gare de Laqueuille).

Les crèches s'adressent en priorité :

- aux **enfants domiciliés sur le territoire** de la Communauté de Communes « Dômes Sancy Artense »,
- aux **enfants dont l'un des deux parents est salarié de la Société Laitière** (pour le cas particulier de la micro-crèche de la Gare de Laqueuille),
- aux **familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle** bénéficiant de minimas sociaux, pour leur permettre d'accéder à un emploi ou de le créer, ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Si la capacité d'accueil de la structure le permet, les enfants dont l'un des deux parents travaille sur le territoire et les enfants domiciliés hors du territoire de la Communauté de Communes pourront être admis.

1. LES LOCAUX

Chaque EAJE comprend :

- 1 hall d'accueil (vestiaires)
- 2 dortoirs
- 1 salle de vie
- 1 cuisine pour le réchauffement du repas des enfants et pour la préparation des biberons
- 1 espace sanitaire (WC à taille des enfants, plans à langer)
- 1 bureau
- 1 espace extérieur

La micro-crèche de La Gare de Laqueuille dispose également d'une salle de motricité mutualisée avec le Relais Petite Enfance.

La petite crèche de Nébouzat peut également disposer des locaux de l'accueil de loisirs attenants, lorsqu'ils sont inoccupés.

2. L'EQUIPE

Les équipes professionnelles des EAJE assurent **une présence continue** sur chaque structure. Le planning est mis en place par les directrices.

2.1 Composition de l'équipe et missions de chacun

Chaque équipe est composée des agents suivants :

- une directrice infirmière puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants (EJE) ou auxiliaire de puériculture
- une directrice adjointe auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants ou CAP Petite Enfance
- 3 à 6 agents de crèches (éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture ou CAP Petite enfance)
- un agent d'entretien en soutien à l'équipe.

2.1.1 La directrice

La directrice de la crèche est chargée de mettre en application la politique d'accueil définie par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Elle fait la liaison entre l'équipe, les familles et les enfants. Elle a la responsabilité d'appliquer le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement tout en le faisant respecter à l'équipe et aux familles des enfants.

Elle encadre et anime l'équipe professionnelle. Elle veille à son dynamisme et à sa cohésion.

Elle veille à la qualité d'accueil des enfants et participe au bon déroulement des temps d'accueil, d'activités, de repas, de sieste en assurant à tous la sécurité matérielle et affective indispensable à leur développement et leur équilibre.

Elle consacre une partie de son temps de travail hebdomadaire à l'accueil des familles et aux tâches administratives.

Sa mission principale consiste à favoriser le développement et l'épanouissement des enfants.

2.1.2 La directrice adjointe

Elle vient en soutien à la directrice et assure la continuité de direction de la crèche en son absence.

2.1.3 Les agents de crèche

Elles participent à part entière au quotidien de la vie du groupe. Elles prennent en charge aussi bien les soins nécessaires au bien-être des enfants que les propositions d'activités favorisant l'éveil de chacun.

Elles préparent et mettent en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants.

Les auxiliaires de puéricultures sont particulièrement attentives au bien-être physique de l'enfant et aux soins quotidiens qui lui sont apportés (hygiène, santé, repas, sommeil).

Les éducatrices de jeunes enfants veillent, quant à elles, à la mise en place d'activités pédagogiques et ludiques adaptées à l'âge et au stage de développement de chaque enfant, tout en assurant la continuité éducative dans le respect de son milieu familial, social et culturel.

2.1.4 L'agent de crèche volant

Elle intervient sur chaque structure en renfort à l'équipe en place ou en remplacement d'un agent absent.

2.1.5 L'agent d'entretien

Elle vient en soutien à l'équipe, en dehors du temps de présence des enfants, pour effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien de la structure selon la réglementation d'hygiène et de sécurité, en suivant le protocole mis en place à cet effet.

2.1.6 La référente santé et accueil inclusif

Elle dispose d'un temps dédié sur chaque structure et a pour mission d'informer, sensibiliser et conseiller l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Elle veille à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Elle contribue à l'établissement des protocoles santé, les mets à jour et veille à leur bonne mise en œuvre.

2.1.7 La référente petite enfance

Elle accompagne et coordonne les trois structures dans leur gestion quotidienne. Elle apporte des conseils, organise des temps d'échange entre les professionnelles.

Elle propose et développe des actions afin de renforcer la cohésion entre les crèches.

2.2 Organisation de l'équipe et développement des compétences professionnelles

2.2.1 Le travail d'équipe

Des réunions d'équipe se font régulièrement. Elles permettent un suivi régulier des enfants, des échanges et un travail de réflexion sur les pratiques de chacun : l'objectif principal étant la cohésion et la bonne entente des personnes constituant l'équipe.

2.2.2 Les journées pédagogiques

Pour maintenir une bonne qualité d'accueil au sein des structures, une à deux journées pédagogiques sont également organisées au sein de chaque structure.

Ces journées sont des temps de fermeture des structures.

Elles constituent des temps de réflexion entre professionnelles afin de leur permettre d'ajuster l'organisation de la structure, de réfléchir à leurs pratiques pédagogiques, de réviser le projet d'accueil, de mettre à jour leurs connaissances relatives au développement du jeune enfant.

2.2.3 La formation

Les professionnelles participent régulièrement à des formations afin de développer des compétences et de faire évoluer leur pratique professionnelle.

Chaque agent de crèche doit suivre à minima une formation annuelle (qu'elle soit individuelle ou collective).

Les agents sont également invités à participer aux réunions ou conférences proposées par le Relais Petite Enfance autour du développement de l'enfant et de l'accompagnement à la parentalité.

2.2.4 L'analyse des pratiques professionnelles

Des séances d'analyse des pratiques professionnelles sont mises en place sur chaque structure à raison de 3 séances de 2 heures par an. Elles sont animées par un psychologue.

Ces séances d'analyse des pratiques professionnelles se veulent des espaces d'échanges privilégiés dédiés aux professionnelles pour leur permettre de s'exprimer et de réfléchir sur leur pratique, dans l'objectif de dégager des solutions aux problématiques du quotidien (meilleure compréhension de situations difficiles, travail sur les émotions et le vécu professionnel, recherche d'amélioration des pratiques d'accueil, régulation du fonctionnement de l'équipe...).

3. LES AUTRES ACTEURS

3.1 Le médecin

Un médecin est rattaché à chaque structure. Il assure le suivi sanitaire. Il a un rôle de dépistage, de prévention auprès des enfants, de conseil auprès des parents et du personnel en lien avec le médecin traitant et la référente santé.

Il s'assure de la mise à jour vaccinale et vérifie les PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Il participe à l'élaboration des protocoles santé et veille à leur mise en œuvre en lien avec la référente santé.

Il accompagne les situations d'urgence en cas de besoin liées à la santé de l'enfant et à sa sécurité.

Il assure des vacations régulières sur la structure.

3.2 L'accueil des stagiaires

Chaque structure accueille régulièrement des stagiaires afin de leur permette de découvrir le fonctionnement d'une crèche et les métiers de la petite enfance.

En fonction de leur niveau d'études et de leur formation, c'est aussi l'occasion pour eux de se confronter aux réalités de terrain, de pouvoir mettre en pratique des connaissances acquises en formation et développer un savoir-faire mais aussi un savoir-être.

Dès leur arrivée, chaque stagiaire se voit remettre un livret d'accueil.

Les stagiaires accueillis sont susceptibles d'intervenir auprès des familles et des enfants dans le cadre de leur démarche de professionnalisation. Ils ne comptent pas dans l'effectif du personnel et ne peuvent pas travailler seuls auprès des enfants.

3.3 Des intervenants extérieurs

Des intervenants extérieurs peuvent être amenés à proposer des animations, développer des projets ou mettre en place des accompagnements spécifiques sur les structures en lien avec le projet pédagogique développé par chaque équipe.

PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. ENVIRONNEMENT DE LA STRUCTURE

1.1 Données générales sur la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

- 27 communes
- Population totale : 13 049 habitants
- Superficie : 690,71 km²

1.2 Les modes d'accueil proposés sur le territoire Dômes Sancy Artense

Les familles du territoire peuvent choisir le mode de garde qui leur convient le mieux et qui répond à leurs besoins et leurs attentes, en fonction de leur résidence familiale et de leur lieu de travail.

De nombreuses assistantes maternelles exercent leur activité sur l'ensemble du territoire.

3 structures d'accueil collectif viennent compléter l'offre d'accueil individuel : une micro-crèche à Tauves, une micro-crèche à Saint-Julien Puy Lavèze et une petite crèche à Nébouzat.

2. MISSIONS-OBJECTIFS-MOYENS

Répondre aux besoins des familles en proposant des services petite enfance adaptés contribue au **dynamisme d'un territoire** et à son **attractivité**.

Les crèches répondent à la fois à une diversification des modes d'accueil existants et à un besoin quantitatif en termes de places en structure d'accueil collective petite enfance.

2.1 Des crèches qui se veulent des lieux d'intégration et de vie sociale

Les crèches se veulent des **lieux d'intégration** de tous les enfants et de leur famille dans le respect de chacun. Ainsi, elles sont ouvertes à tous les enfants avec leurs différences, leurs particularités, leur handicap éventuel. Elles sont également ouvertes à toutes les familles du territoire quels que soient leurs revenus. Pour cela, les structures travaillent en liaison avec des partenaires tels que les services sociaux, le CAMSP, la PMI etc.

Les crèches offrent la possibilité de favoriser l'intégration des jeunes parents et des nouveaux arrivants. Participer à la vie de la crèche permet de faire des connaissances et de créer du **lien social** entre les habitants du territoire.

Les crèches travaillent en lien étroit avec divers partenaires locaux. En effet, elles souhaitent être partie prenante de la **vie sociale locale** en utilisant les ressources existantes et en intégrant le réseau d'acteurs sociaux en place.

2.2 Des crèches qui proposent un soutien à la parentalité et qui aident les parents à concilier vie professionnelle, familiale et sociale.

La place des parents au sein des crèches est primordiale.

Les crèches sont des lieux de soutien et d'échanges afin que les familles puissent concilier leur vie professionnelle et familiale. L'objectif étant de se retrouver autour d'un intérêt commun : le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant.

Les équipes se doivent d'être disponibles pour accompagner les parents face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.

En fonction des situations, les professionnelles pourront être amenées à orienter les parents vers des interlocuteurs plus spécifiques et des services adaptés.

Des actions d'accompagnement à la parentalité sont proposées aux parents dont les enfants sont accueillis en lien avec le Relais Petite Enfance.

2.3 Des crèches qui souhaitent accorder une place importante aux familles et favoriser leur participation à la vie de la structure

Le parent étant le premier acteur de l'éducation de son enfant, l'équipe a la volonté de définir conjointement avec la famille les modalités d'accueil de l'enfant au sein de la structure.

Les temps de transmissions au moment de l'arrivée et du départ sont des moments privilégiés. Ils permettent d'adapter l'accueil au jour le jour en fonction des besoins de l'enfant.

L'accueil des enfants ne peut se faire sans l'implication des parents en fonction de leurs possibilités.

Différents outils sont mis en place afin de favoriser la communication avec les familles :

- l'enquête de satisfaction : elle est proposée à chaque fin d'année ;
- le tableau d'information : disponible à l'entrée de la structure, il permet de communiquer sur les projets/événements à venir, sur les périodes de fermeture de la structure.... ;
- le site internet : des informations sont régulièrement mises à jour sur le site internet de la communauté de communes « Dômes Sancy Artense », ainsi que des photos ;
- les réunions parents-professionnelles en fonction des besoins identifiés sur la structure ou à la demande des parents ;
- ...

Au cours de l'année, les familles sont invitées à participer à différents temps partagés entre les enfants, les parents et les professionnelles. Ces temps permettent la création de liens entre les familles et l'équipe et ainsi favorisent la mise en place d'une relation de confiance.

2.4 Des crèches prenant en compte l'individualité de l'enfant

Les crèches permettent la prise en compte de chaque enfant dans son individualité de par le petit nombre d'enfants accueillis. Ainsi, les professionnelles qui interviennent auprès des enfants sont en mesure de bien connaître les enfants et leurs familles et de prendre en compte leurs particularités (chaque enfant a une réponse adaptée à son âge, ses besoins, ses demandes...).

2.5 Des crèches qui accompagnent l'implication et la formation des professionnels

Il est essentiel de souligner que le travail d'équipe nécessite respect, confiance, cohérence, et soutien entre ses membres. Les crèches doivent représenter un lieu d'épanouissement professionnel pour les salariés. Chacun doit pouvoir évoluer professionnellement et enrichir sa pratique. Ainsi, l'équipe a, à sa disposition, des propositions de formation afin d'améliorer ses pratiques professionnelles et d'enrichir ses interventions auprès des enfants.

La structure s'engage également à participer à la formation des futurs professionnels en accueillant ponctuellement des stagiaires (CAP, EJE, auxiliaire de puériculture...)

2.6 Des crèches qui visent à favoriser l'accueil d'enfants présentant un handicap ou souffrant d'une maladie chronique

Accueillir un enfant en situation de handicap,

- **c'est d'abord accueillir un enfant** qui a les mêmes besoins fondamentaux que les autres enfants (besoins physiologiques, de sécurité et de stabilité, d'appartenance et d'affection, d'estime de soi et de réalisation de soi) ;
- **c'est connaître et reconnaître ses besoins spécifiques** (sa différence, ses compétences, son rythme propre de développement, son mode de communication) ;
- **c'est lui donner les moyens** de vivre en collectivité, de se sentir en sécurité et d'être stimulé par des activités adaptées à ses capacités, de s'épanouir ;
- **c'est prévoir** des temps d'adaptation pour mieux le connaître et connaître ses parents, une grande souplesse pour s'adapter à ses besoins, un temps d'accueil qui doit se conjuguer avec ses éventuels soins et qui peut se prolonger jusqu'à ses 5 ans révolus ;
- **c'est élaborer un projet d'accueil individualisé** pour préparer sa venue au sein du groupe d'enfants, adapter l'environnement à ses besoins et évaluer régulièrement avec les parents, partenaires de soins et professionnels la réponse à ses besoins et les adaptations mises en œuvre ;
- **c'est participer à la consolidation de son projet de vie** en préparant son départ et son avenir avec ses parents, et en prévoyant des temps de concertation et d'adaptation avec l'école ou l'établissement spécialisé

L'accueil d'un enfant en situation de handicap au sein d'une crèche se fait obligatoirement grâce à l'implication de toute une équipe, qui devra apprendre à adapter ses compétences, ses connaissances, à transposer ses savoir-être et savoir-faire au bénéfice des besoins différents de tous les enfants.

Il est nécessaire de créer les conditions favorables à la réflexion, à la sensibilisation, à la formation de l'équipe et à sécuriser l'environnement humain et matériel. Il est judicieux d'ajuster le taux d'encadrement en fonction des besoins spécifiques des enfants.

La directrice de la crèche joue un rôle central pour organiser cet accueil, veiller à sa cohérence et soutenir l'équipe.

Des temps de formation sont proposés à l'équipe afin de développer ses compétences professionnelles, et des moments de sensibilisation à la différence et la diversité sont créés pour les autres parents.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap ne peut se faire qu'en coordination étroite entre la structure d'accueil, les parents, les partenaires du social et médicosocial (le Département, la

CAF, l'Education Nationale...), les partenaires du soin (Camsp, Sessad, CMP, CMPP, MDPH...) et le pôle ressources handicap et petite enfance.

2.7 Des crèches qui visent à s'inscrire dans une démarche de développement durable

Pour réduire leur impact environnemental et améliorer durablement la qualité de vie des enfants et de leur famille, les micro-crèches développent des actions concrètes chaque jour :

- tri des déchets et mise en place d'un compost
- séchage du linge en extérieur lorsque cela est possible
- eau du robinet privilégié pour les enfants dès 1 an
- utilisation de vaisselle en verre
- limitation de l'utilisation du papier (facture, essuie main...)
- proposition d'activités pédagogiques pour les enfants (jardin pédagogique, activités manuelles avec des matériaux recyclés, activités de découverte de la faune et de la flore....)
- application de petits gestes au quotidien (couper l'eau quand on se lave les mains...) et transmission de ces gestes aux enfants....

3. LES RELATIONS INTERNES ET EXTERNES DE LA STRUCTURE

Le développement et le fonctionnement des structures petite enfance du territoire s'inscrivent dans le cadre des politiques de développement local et des différents dispositifs contractuels de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense (CTDD, contrat de ruralité...)

Les crèches travaillent en lien :

- en interne, avec les élus et les services de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense :
 - le Président, la Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse et les élus de la commission enfance jeunesse
 - la responsable du pôle enfance jeunesse de la collectivité
 - la référente petite enfance
 - le service comptabilité de la collectivité : suivi des factures, gestion administrative....
 - les autres services petite enfance – enfance (relais petite enfance, accueil de loisirs) : organisation de rencontres et d'échanges...
 - les services culturels (réseau de lecture intercommunal, saison culturelle) : mise en place d'ateliers de médiation culturelle, participation à des spectacles...
- en externe, avec différents partenaires institutionnels et différents acteurs du territoire :
 - la Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : apport de conseils, informations réglementaires, recensement des besoins des familles...

- la Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme et la Mutualité Sociale Agricole : contractualisation dans le cadre de la prestation de service, de la Convention Territoriale Globale, des dispositifs Grandir en milieu rural et Charte Familles, suivi des comptes de gestion annuels
- les écoles du territoire : organisation de visite pour faciliter l'adaptation en classe de maternelle...
- les structures d'accueil de personnes âgées, associations du 3^{ème} âge : organisation de rencontres intergénérationnelles...
- ...

PROJET EDUCATIF

Les équipes éducatives des crèches ont pour mission de favoriser un apprentissage en douceur de la vie en collectivité. Cet accueil doit se faire dans le respect de chacun (parents, enfants et professionnels).

Les crèches fonctionnent en référence à la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Les crèches respectent les besoins, les rythmes et rituels de chacun. Les structures accompagnent l'éveil, l'autonomie et la socialisation de l'enfant tout en respectant des règles concernant la sécurité, la santé, l'alimentation, l'hygiène, etc. Leur rôle est d'accompagner au mieux l'absence momentanée des parents, sans jamais s'y substituer, aussi bien au niveau éducatif qu'affectif.

Conscient que l'enfant établit au cours de ses premières années la base de son équilibre et de sa personnalité future nous souhaitons :

- le **respect de chaque individu** par une parole et une attitude adaptée et par une écoute attentive et bienveillante. Par exemple, le personnel tiendra compte des besoins, demandes, envies de l'enfant et répondra de façon appropriée. Cette attitude ne peut se réaliser que dans un cadre, et avec des règles fixées et connues de tous.
- les enfants ne sont pas séparés par tranche d'âge. Quel que soit leur âge, **les enfants évoluent tous ensemble**, ce qui permet de favoriser et de nourrir de nombreux échanges entre enfants se situant à des stades différents de leur développement. Pour les plus petits qui ne se déplacent pas encore, un espace est aménagé et adapté à leurs besoins.
- le **respect de l'individualité de chaque enfant** reconnu comme acteur de son propre développement tout au long de la journée. Exemple : chaque enfant peut choisir entre une activité de groupe ou individuelle, prise en compte des rythmes de vie (sommeil, repas), des rythmes d'acquisition (marche, propreté...), valorisation de l'enfant dans ses compétences personnelles et lutte contre les stéréotypes (notamment les stéréotypes de genre (égalité filles-garçons) par la variété de jouets et d'activités proposés aux enfants sans restriction de genre, la liberté de choix des enfants, l'aménagement de l'espace, le choix des lectures et des livres présentés aux enfants,...)...
- aider l'enfant à s'appuyer sur ses propres ressources et faire l'apprentissage de son **autonomie** et de sa **socialisation**.
- soutenir l'enfant dans sa **curiosité** et sa **créativité**.
- accompagner l'enfant dans l'**épanouissement** de son potentiel physique, affectif et intellectuel.
- l'**observation fine de chaque enfant** et si besoin l'orientation des familles vers d'autres compétences (pédopsychiatre, CAMSP...).
- offrir à l'enfant, en collaboration étroite avec ses parents, **un lieu de vie sécurisant** (par exemple, un travail de liaison avec la famille lors de l'accueil et du départ de l'enfant pour atténuer la rupture et œuvrer en continuité et cohérence avec les parents).

- une **implication des familles** dans l'accueil de leur enfant sur la structure.
- des **réunions d'équipe** afin de mettre en place des **nouveaux projets**, de mettre en question nos **actions éducatives**, etc.

1. L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

1.1 Le premier accueil, l'adaptation

L'adaptation permet de créer un lien de confiance parents-professionnelles et de favoriser le bien-être de l'enfant dans son nouveau lieu d'accueil.

Les parents sont invités à venir passer du temps avec leur enfant pour découvrir le lieu et les professionnelles avant que l'enfant soit accueilli seul. Ce temps permet d'échanger autour des habitudes et du rythme de leur enfant (rythme de la journée, doudou, endormissement, etc.) afin d'aider l'équipe à personnaliser au mieux l'accueil.

La durée de l'adaptation est définie en fonction de l'enfant et de sa capacité à s'adapter au sein de la structure.

1.2 Les arrivées et les départs

L'accueil est organisé afin de maintenir un lien entre l'établissement et la vie à la maison.

Les arrivées et les départs sont des moments de dialogue privilégiés entre les parents et l'équipe.

L'équipe dispose d'un cahier de liaison dans lequel sont notées les informations données par les parents à l'arrivée de l'enfant. Tout au long de la journée, l'équipe note les informations qui seront retransmises le soir aux parents (heures de sommeil, repas et si besoin informations à propos de la santé de l'enfant).

Le téléphone permet aux parents de rester en lien si nécessaire.

1.3 L'aménagement de l'espace

Les crèches sont aménagées pour rendre l'espace fonctionnel et agréable à vivre. L'espace dispose de matériel spécifique pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans. De nombreux jeux et jouets sont accessibles aux enfants.

Des espaces de jeux (dinette, voiture...) délimitent l'espace, créent des repères et favorisent les échanges entre les enfants.

Chaque crèche dispose de :

- 2 à 3 dortoirs avec lits à barreaux, lits couchettes ou lits au sol afin d'organiser les temps de sommeil dans le respect des besoins des enfants
- 1 salle d'activités qui offre à chacun selon son âge et ses envies des activités différentes (lecture, musique, jeux d'imitation, des tables et chaises pour les activités)
➔ pour les repas, la salle d'activités devient l'espace repas

- 1 salle de change et un coin toilette : séparés de la salle d'activité comprenant plans de change, toilettes et lavabos adaptés aux enfants, baignoire/douche en fonction des structures
- 1 espace extérieur aménagé : les enfants ont à disposition des vélos, des porteurs, des ballons...

1.4 La vie quotidienne

1.4.1 L'éveil et le jeu

« L'enfant joue pour apprendre et apprend parce qu'il joue. » Jean EPSTEIN

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser et développer ses compétences.

Découvrir, toucher, créer, exprimer sont des actes fondamentaux pour lui. Il doit pouvoir s'exprimer librement en toute sécurité affective et physique.

Chaque crèche propose divers jeux en fonction du développement de l'enfant et de ce qui le préoccupe, en accès libre ou organisé et ponctuel. Les activités ne sont jamais imposées à l'enfant. L'équipe respecte le choix de l'enfant qui préfère une activité individuelle.

Ainsi, chaque structure offre à l'enfant :

- Jeux d'imitation : poupées, voitures, dinette, cache-cache, ferme, déguisement...

Ce type de jeu est essentiel car il lui permet d'assimiler la réalité et d'exprimer son imagination et sa créativité.

- Jeux sensori-moteurs et d'éveil : chants, musique, danse, mobile, hochets, parcours moteurs, porteur, tapis, tableau et tapis d'éveil.....

Ce sont des jeux d'expérience et d'exercice qui font appel à tous les sens.

- Jeux de règles : petits jeux de société...

Ce type de jeu permet de développer un raisonnement logique mais aussi la patience, la socialisation ou encore la mémoire.

- Jeux d'images, d'observation : imagier, loto, dominos, chants, puzzles, portique, mobile, livres, encastrement...

Il permet d'exercer la logique de l'enfant, la mémoire visuelle, la concentration.

- Jeux de manipulation : collage, coloriage, peinture, gommettes, tableau d'activité, découpage, déchirage, pâte à modeler, pâte à sel, encastrement...

Ce sont des jeux de motricité fine qui demande de la précision et de suivre des règles concrètes et simples. Ils stimulent les mouvements de préhension comme taper, saisir, serrer...

- Jeux de construction : puzzles, cubes, tableau d'activité, encastrement...

Ce type de jeu favorise notamment la coordination motrice, la patience, l'organisation.

Des sorties ponctuelles pourront être mises en place afin de favoriser la découverte, la curiosité et l'éveil des enfants (éveil culturel et artistique...). De même, il pourra être fait appel à des intervenants extérieurs dans la cadre de projets spécifiques.

1.4.2 L'alimentation

Le repas répond à un besoin physiologique, à la découverte des goûts et des saveurs, c'est un moment de plaisir, d'échange et d'apprentissage à l'autonomie.

L'appétit des enfants est respecté. Les repas sont pris dans la salle de vie, en favorisant le calme et le confort. Les mesures d'hygiène nécessaires à la prise des repas seront mises en place (lavage des mains...).

Pour les plus petits, le repas est individualisé dans la mesure du possible dans le respect de son rythme biologique. On ne réveille pas un enfant qui dort pour manger.

Les biberons sont préparés selon les recommandations en vigueur.

Pour les plus grands, l'accompagnement de l'autonomie est favorisé en laissant l'enfant manger seul. L'équipe reste disponible si l'enfant en manifeste le besoin.

1.4.3 Le sommeil

Le sommeil est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant. Il favorise la croissance et la maturation de son système nerveux. Le repos permet d'être à nouveau disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller.

L'équipe reste à l'écoute des rythmes veille / sommeil de l'enfant. L'équipe prendra soin de respecter les habitudes de l'enfant.

L'équipe reste à proximité des enfants lors des temps de repos pour répondre à leur demande, les réconforter.

1.4.4 L'hygiène et les soins corporels

Les soins et les changes sont pour chaque enfant des moments où s'installent une relation privilégiée entre l'enfant et le professionnel qui s'occupe de lui.

Ils ont lieu en fonction des besoins. L'attention est portée sur le confort et le respect du corps de l'enfant.

Pour les plus grands, les enfants ont accès aux toilettes à leur taille et ils peuvent s'y installer quand ils le souhaitent.

Conclusion

Offrir un accueil de qualité aux enfants, et proposer un service et un accompagnement adaptés aux familles sont les objectifs principaux des structures d'accueil du jeune enfant du territoire.

C'est pourquoi, les crèches disposent de ce projet d'établissement (projet d'accueil, projet social et projet éducatif) ainsi que d'un règlement de fonctionnement et d'un projet pédagogique propre à chaque structure.

Ce projet devra être évalué et réajusté en fonction de l'évolution démographique, de l'évolution des besoins des familles et du jeune enfant et des nouvelles orientations en matière de politique petite enfance (nationale et à l'échelle du nouveau territoire), afin de proposer un service de qualité toujours plus adapté aux besoins de la population et du territoire.

Ce présent projet d'établissement est mis à disposition des familles pour voie d'affichage dans le hall d'entrée des EAJE intercommunaux et il est également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense : www.domes-sancyartense.fr – onglet enfance jeunesse – crèches.

Un exemplaire est remis à chaque famille, préalablement à l'admission de leur enfant (lors de l'inscription).

Les familles peuvent aussi le retrouver de manière synthétique sur le site monenfant.fr.

Il peut également être communiqué sur demande.